

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-----------------|---------------------|
| Nom du produit | ChlorGranul |
| Code du produit | KWZ 990 10kg |
| UFI | 92F2-HD33-P811-9EQT |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|---|
| Utilisation de la substance/du mélange | Produit chimique pour le traitement de l'eau Produits biocides pour piscines, etc. Piscines publiques et privées: désinfection de l'eau. Catégories d'utilisateurs: utilisateurs professionnels ET privée. |
| Utilisations déconseillées | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|--|
| Identification de la société/entreprise | KWZ Industrie AG Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99 Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch |
|---|--|

| | |
|-------------------------------|--|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | Tox Info Suisse : [24h/7d] Tel. 145 / info@toxinfo.ch |
|-------------------------------|--|

| | |
|-----------------|------------|
| Date d'émission | 01.03.2021 |
|-----------------|------------|

| | |
|---------|-----|
| Version | 1.0 |
|---------|-----|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 | Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318 Matières solides comburantes, Catégorie 2, H272 Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400 |
|---|--|

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

| | |
|----------------------------|--|
| Information complémentaire | Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. |
|----------------------------|--|

2.2. Éléments d'étiquetage



| | |
|-------------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H272: Peut aggraver un incendie; comburant. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Conseils de prudence | P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220: Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction. |
| Informations supplémentaires | EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| Identificateur de produit | Hypochlorite de calcium, No.-CAS 7778-54-3, No.-CE 231-908-7 |
| 2.3. Autres dangers | aucun. |

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance.

| Composants | | Classification CLP | Identificateur de produit |
|-------------------------|------|---|--|
| Hypochlorite de calcium | 100% | Acute Tox. 4 H302 (ATE=850mg/kg bw), Skin Corr. 1B H314, Aquatic Acute 1 H400, Ox. Sol. 2 H272, EUH031 [Skin Corr. 1B H314: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2 H315: 1 % ≤ C < 5 % Eye Dam. 1 H318: 3 % ≤ C < 5 % Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 3 %] Facteur M Aigu=10 | No.-CAS: 7778-54-3 No.-CE: 231-908-7 No.-Index: 017-012-00-7 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin dans les cas graves. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste. |
| Ingestion | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque de graves brûlures. Consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. Peut provoquer un incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. En cas de formation de poussières ou d'aérosol, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre du modèle B2P2 [EN 14387].

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Ne pas emporter de l'eau

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de l'air humide et de l'eau. Ne pas entreposer près des acides. Classe de stockage 5.1 A. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| | |
|-------------------------------|--|
| Limite(s) d'exposition | Poussière respirable Limites nationales d'exposition professionnelle: 10 mg/m ³ . Les composés hypochlorites ou organochlorés comme désinfectants dans l'eau du bain sont inodore. Au contact de l'urée, la chloramine se forme et ainsi se forme l'odeur "typique du chlore". La valeur VME suivante s'applique à la trichloramine (CAS 10025-85-1): 0.3 mg/m ³ (0.06 ppm). Le chlore gazeux peut être libéré au contact de l'acide (voir rubrique 10.3). Pour le chlore gazeux (CAS 7782-50-5), la valeur VME suivante s'applique: 1.5 mg / m ³ (0.5 ppm). |
|-------------------------------|--|

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. |
| Protection individuelle | |
| <i>Protection respiratoire</i> | En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Appareil respiratoire avec filtre B2P2 [EN14387]. |
| <i>Protection des mains</i> | Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h. |
| <i>Protection des yeux</i> | Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. |
| <i>Protection de la peau et du corps</i> | Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |
| <i>Risques thermiques</i> | Ne pas chauffer le produit. |
| Contrôle d'exposition de l'environnement | S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|------------------|
| État physique | Granuleux. |
| Couleur | Blanc. |
| Odeur | Léger de chlore. |
| Point de fusion/ point de congélation: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition: | Non déterminé. |
| Inflammabilité: | Non déterminé. |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Non déterminé. |
| Point d'éclair: | |
| Température d'auto-inflammation: | Non déterminé. |
| Température de décomposition: | 177 °C |
| pH: | 11.5 (50 g/l) |
| Viscosité cinématique: | Non déterminé. |
| Solubilité: | soluble (Eau) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| Densité et/ou densité relative: | 2.35 |
| Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| Caractéristiques des particules: | Non applicable. |

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| 10.1. Réactivité | Peut aggraver un incendie; comburant. |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'information disponible. |
| 10.4. Conditions à éviter | Éviter la formation de poussière. Éviter l'humidité. Chauffé en présence d'air. |
| 10.5. Matières incompatibles | Réagit avec l'eau. Agents réducteurs. Incompatible avec des acides et des bases. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides. |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Hypochlorite de calcium (CAS 7778-54-3) DL50/cutanée 2000 mg/kg. (Rabbit [IUCLID]) DL50/orale 850 mg/kg. (Rat [RTECS]) |
| Corrosion/irritation cutanée | Provoque de graves brûlures. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Sensibilisation respiratoire/cutanée | Négligeable. |
| Cancérogénicité | Ne contient pas de composé listé comme cancérogène |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Ne contient pas de composé listé comme mutagène. |
| Toxicité pour la reproduction | Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration | Donnée non disponible. |
| Expérience chez l'homme | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. |

11.2. Informations sur les autres dangers

| | |
|--|--|
| Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves. |
| Autres données | Donnée non disponible. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| | |
|---|--|
| 12.1. Toxicité | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Hypochlorite de calcium (CAS 7778-54-3) LC50/96h/poisson 0,05 mg/l. (Lepomis macrochirus [IUCRID]) CE50/48h/daphnie 0,11 mg/l. (Daphnia magna [ECOTOX database]) | |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. |
| 12.4. Mobilité dans le sol | Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. |
| 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB | Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). |
| 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien | Cette préparation ne contient pas de substance avec propriétés perturbant le système endocrinien. |
| 12.7. Autres effets néfastes | Pas d'information disponible. |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Résidus de produit / produit non utilisé | Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 07 04 13 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux. |
| Emballages contaminés | Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Des paquets vides sont rapportés et réutilisés par le fabricant Code d'élimination des déchets 15 01 10 S. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | UN 3487 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED, CORROSIVE |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 5.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Polluant marin: Oui. |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. |
| 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |

Règlement type des ONU

| | |
|--------------------------------|--|
| ADR/RID | UN 3487. Nom d'expédition des Nations unies: CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED, CORROSIVE. Classe 5.1. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 5.1+8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement OC2. Numéro d'identification du danger 58. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (E). |
| IMDG | UN 3487. Nom d'expédition des Nations unies: CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED, CORROSIVE. Classe 5.1. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 5.1+8+ENV. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. No EMS F-H, S-Q. Polluant marin: Polluant marin: Oui.. |
| IATA | UN 3487. Nom d'expédition des Nations unies: Calcium hypochlorite, hydrated, corrosive, with ≥ 5.5% but ≤ 16% water. Classe 5.1. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 5.1+8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 558 (5 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y544 (2.5 kg). Instructions de conditionnement (avion cargo): 562 (25 kg). |
| Navigation fluviale ADN | UN 3487. Nom d'expédition des Nations unies: CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED, CORROSIVE. Classe 5.1. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADN 5.1+8+ENV. Code de classement OC2. Quantité limitée 1 kg. Quantité exceptée E2. |
| Autres Informations | Aucun(e). |

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|--|--|
| Informations réglementaires | CPID-Nr.: 136679-80 Seuil quantitatif (OPAM): 2'000 kg. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Classe de stockage 5.1 B. (CH) |
| Hypochlorite de calcium (CAS 7778-54-3) | |
| Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity | >=655 g/kg Sunset Date: 12/31/2028 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) >=65.5 w/w % Sunset Date: 12/31/2028 (based on a Chlorine content of 65% active Chlorine released from Calcium hypochlorite) |
| Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type | Product Type: 2 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) Product Type: 3 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) Product Type: 4 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) Product Type: 5 (active Chlorine released from Calcium hypochlorite) |

Produit biocide

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision

Changements depuis la dernière version: remaniement général.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH]
CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.

Les principales références bibliographiques et sources de données

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H272: Peut aggraver un incendie; comburant.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Utilisation:
Produit chimique pour le traitement de l'eau.
Type de préparation:
Solide, granulé, inorganique.
Usage:
Traitement et entretien de l'eau de piscine.
Propriétés:
Pour le choc et la chloration permanente de l'eau de piscine.
Dosage:
Une fois rempli: 40 à 80 g pour 10 m³ d'eau de piscine.
Fonctionnement en cours: environ 30 g par 10 m³ tous les 2 à 3 jours.
En cas de baignade intense et / ou de températures élevées, de fort ensoleillement, augmentez les doses en conséquence.
Pour la chloration choc: 100 - 150 g pour 10 m³ d'eau de piscine.
pH idéal: 7,0 - 7,6
Valeur de chlore idéale: 0,3 - 0,6 mg / l (bains publics – voir OPBD) / 0,3 - 1,5 mg / l (bains privés)
En raison du processus de fabrication, le produit contient de petites quantités de chaux.
Si des systèmes de dosage sont utilisés, ils doivent être nettoyés régulièrement.
Le produit solide peut provoquer une décoloration sélective sur les peintures et les doublures de film.
Ne jamais mélanger avec d'autres produits chimiques.

Mode d'emploi

Utilisez les biocides avec précaution. Dosage: voir mode d'emploi de produit.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.